AZETT UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS!

Du DIMANCHE 15 janvier 1792

ALBEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Francsort, du 6 janvier.

L'Autriche ne parloit de rien moins que de faire entrer elle-même en France une armée de 80 à 100 mille hommes. On avoit provisoirement donné des ordres au feld-maréchal Bender de presdre toutes les mesures qui servient en son pouvoir, afin de s'opposer à l'entrée des François sur le ter-ritoire de l'empire Germanique. Tous les officiers de l'armée des Pays-Bas autrichiens, absens par congé de semestre avoient reçu les injonctions les plus précises pour rejoindre leurs corps respectifs, dans l'espace de 14 jours au plus; enfin plusi urs régimens de Bohême devoient se tenir prêts à marcher au premier figsal; mais tout-à-coup ce grand feu s'est ralenti, & il n'est plus question que d'envoyer aux Pay-Bas le régiment Charles Toscane, qui est en route ou sur le point de s'y mettre, pour y renforcer les troupes destinces

à y maintenir la tranqui lité publique. Les Pays-Bas ne sont pas les seuls des états héréditaires qui causent des soucis à l'empereur. Il y a aussi beaucoup de fermention en Gallicie; mais c'est sur-tout en Styrie qu'elle se maniseste a ec sorce. Il se sair dans cette province, des rafsemblemens de paysans que d'abord on a traité de bagatelles; mais qu'on commence à ne plus regarder aujourd'hui comme auffi infignifians.

Le nonibre de cultivateurs & d'artisans qui reclament contre des abus oppressis, est de huit à dix mille : ils sont retranchés dans des montagnes inaccessibles, d'où ils viennent

d'envoyer une deputation à Gratz.

HOLLANDE.

De La Haye , le 3 janvier.

Le comte de Keller, envoyé de la cour de Prusse, est attendu ici, & il ne tardera pas à être suivi du comte de Stahremberg , ambassadeur de l'empereur. Il est question d'une triple alliance entre ces deux cours & leurs hautes puissances; mais plusieurs personnes doutent que cette alliance plaise à l'Angleterre. Oa croit assez généralement qu'elle en sera mecontente, & qu'il en pourroit résulter un changement dans le sy nême politique de ce royaume. Au reste, il ne se passe rien ici de bien intéressant, & il n'y a eu d'autre événement remarquable qu'un changement dans les prieres publiques: leurs hautes puissances ont voulu qu'à la fin de la formule où l'on implore le ciel en faveur du stathouder, il fût ajouté, ainsi que pour sa royale épouse, & pour les rejettons de l'illustre maison d'Orange & de Nassau.

Notre infortunée compagnie des Indes Orientales, réduite aux derniers abois, a été sur le point de recevoir un nouvel echec. Quatre de ses navires, escortés par un vaisseau de guerre, ont été jettés sur la côte d'Angleterre; mais ils ont eçu des secours qui les ont préservés d'un naufrage complet, quo qu'ils aient essuyé que ques dommages.

Nous avons appris la mort de M. Samuel-Henri Manger,

décédé à Francker, homme célebre par ses connoissances & ses ouvrages. Il donna une preuve évidente de son patriotisme en se démettant de sa chire de Théologie & d'histoire eccléfiassique dans l'Université de Frise, ne voulant pas stéchir sous l'autorité arbitraire des curateurs de cette université. Il fut, sous le regne des patriotes, nommé membre du conseil de Francker, par le suffrage libre alors des autres conseillers, & selon les privileges de la ville.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 9 janvier.

M. le maréchal Bender, qui jusqu'ici n'avoit exercé que provisoirement les fonctions de commandant gé éral des troupes autrichiennes dans les Pay Bas, vient d'être revêru du titre de cette dignité. On auroit tort néanmoins d'en conclure que rotre ministere est déc dé à prendre une part active dans les affaires de France : les réponses formet euent négatives qu'il a faites jusqu'ici aux demandes de l'électeur de Trêves. annoncent qu'il évitera, tant qu'il pourra, de se compro-ni tire avec la nation françoise. La disposition générale des esprits lui impose la loi de la neutral té.

Os remarque que, dans le calendrier de notre cour, Louis XVI y est, pour la premiere fois, qualifié du titre de rni des François; et la reine, sous celui de reine des François. Les princes de la famille royale n'y sont plus dé-figues sons les titres de ducs & de contes; mais seulement

par la dff rence des branches.

Après p'us de deux ans inutilement confectés à éclairer leurs concitoyens, & à répandre dans cette région ténébreuse quelques lueurs de bon sens & de raison democratique, les membres de notre société des amis du bien public se sont enfin diterminés à cesser leurs travaux & à se dissoudre. Ils ont été, pendant la révolution, les martyrs de la liberté. Outragés, proscrits inhumainement par les antivonkisses, ils s'étoient flattes que le gouvernement autrichien, qui rentroit victorieux, les seconderoit dans leurs utiles projets. Ils en furent en effet bien accueillis à diverses reprises; mais tenjours sans effet. Cet accueil hypocrite leur a valu la haine de tous les partifans de l'aristocratie représentative. Ils sextent que le peuple, toujours esclave du despotisme sacerdo al, a leurs principes en horreur, et que, dans le cas d'un mouvement populaire, ils feroient encore facrifiés les premiers à la vengeance et au fanatisme.

Le retour de M. le comte de Merci en France parcit différé jusqu'au carême. On a trouvé fort sage le parti qu'a pris l'assemblée nationale de ne pas donner à de sades sélicitations de nouvelle année des momens précieux que réclame la chose publique; mais on n'a point approuvé qu'elle n'en fit à per-fonne. Il convenoit sans doute qu'elle initât, en cela, l'assemblée constituante. Il importe, plus qu'on ne pense, de rendre au roi des marques de respect & de considération.

P. S. On assure que M. d'Uzès a reçu de nouveau la dé-

fense très-formelle de rien faire pour la cause d'émigrés, qui

inistee oment ditions niteur . té son le roi

dennie. ces de endredi n Flo-

endent ı". de ations; gt-huit ach du , coûibraires

te. 1. 18 f. . 146. . 156. 1 %. p.

15. 10. . 270. . 458. 7. 7 1. 5. 18. b.

68 60. 62. 64. 28. 29. 0.31 1. 98.99.

2 3. 1. . 825.

r argent. our affi-

vent erre . L'abonpuille excider les bornes de la simple hospitalité, & le faire regarder com ne chef d'un parti ayant des vues hornles contre une puissance voifine. On le merace de tout le mecontentemeat de LL. AA., s'il oublie, à est égard, ce qu'il doit au fourerain qui lui donne afyle.

FRANCE.

De Paris, le 15 janvier.

Nous savious depuis trois jours que la paix n'avoit pas éte de longue durée au Port-au-Prince : mais te qu'on debitoit de cette nouvelle scission étoit si alarmant, que nous n'avions pas osé l'annoucer saus en avoir des détails certain. Aujourd'hui que cette malheureuse nouvelle est confirmée, voici ce qu'on nous en écrit de Nantes, en date du 10 ja vier.

« Le bâtiment le Sincere, parti du Port-au-Prince le 2 di-» cembre, est arrive ici hier. Il annonce un funeste événe-» ment': certe vi le a été entiérement réduite en cendres, & » fi complettement, que l'on ne compte que six maisons d'e-

» parguees.

» Ce malheur eft le fruit des dissensions entre la garde " nationale foldée & les troupes de ligne, qui, par une bizar-" recie si guliere, se trouvent opposees au concordat. Plu-» fieurs personnes ont été fusillées pendant le trouble que cet » événement occasionnoit. Les gens de couleur, leurs sensmes " men: & leurs enfans ont ere rigoureusement poursnivis : » chacun a fui ce théarre d'horreurs. Les uns se sont réfugiés " fur les vaisseaux de la race; d'autres, & sur-tout les mu-» lâtres ont été se réusir à ceux qui sont campis à la Croix-» de Buquets, pour pouvoir rélister à l'oppression, pour mercheger & defendre la plaine. Rien ne remuoit encore da s » celle-ci; mais elle couroit le plus grand danger ».

SECONDE ASSEMBLÉE MATIONALE.

Suite de l'extrait du rapport du minisse e de la guerre, fait le mercredi 11 janvier, sur l'état des fronzieres & de l'armée.

Etat de l'armée. Depuis Dunkerque jusqu'à Besançon, l'armée pré-sente une masse de 240 baraillons & 160 escadrons, avec l'artillerie ne-cessaire pour 200 mille hommes. Les magasins, tant en vivres qu'en fourrages, assurent la subsistance de 230 mille hommes & 22 mille che-vaux pendant six mois. On travaille avec la plus grande activité à les augusettes escates.

augmenter encore.

Indépendamment des effets de campement qui fe trouvent dans les places frontieres, il en fera inceffamment rendu dans les magafins de feconde ligne pour 100 mille hommes.

Six mille chevaux font déjà raffemblés pour le fervice de l'artil'erie & des vivres; on travaille au raffemblés mille autres. J'ai pris des préfuses pour complèter le nombre nécessaire aux différens fervices de mesures pour completter le nombre nécessaire aux différens services de l'armée; & la construction des caissons & attinails qu'ils entraînent, est

en grande partie terminée. Le fervice des hôpitaux ambulans est également assuré pour cent cin-

quante mille hommes.

Enfin tous les approvisionnemens ont été prévus, & les mesures ont

Enfin tous les approvisionnemens ont été prévus, & les mesures ont été prifes pour l'activité qu'exigeroient les campagnes.

Un des objets sur lesquels devoit sur-tout porter mon attention, étoit le dépôt des remontes générales.

Ce nouvel établissement, qui doit préparer & fournir en tout tems à la cavalerie de promptes ressources pour la porter au complet, a déjà vaincu les principaux obstacles à sa parsaite organisation, celui de l'emplacement, & celui, si delicat, d'une distribution impartiale des chevaux aux divers régimens, Je me suis assuré que les regles établies au dépôt général pour cette répartation, prévenoient jusqu'aux soupçons de la plus néral pour cette répartition, prévenoient jusqu'aux soupçons de la plus

légere faveur.

Lunéville, centre du dépêt, offre de vastes écuries pour deux mille chevaux; des lieux très-rapprochés & qu'un même surveille, peuvent ajouter une nouvelle ressource de 12 cents places; à de si grands moyens pour les logemens, se joignent encore l'abondance des fourrages à un prix très-modéré, & l'heureux avantage de se trouver tout-à-la-fois à portée, & des armées qui doivent s'y recruter, & des pays où nous serons condamnés long-tems, sans doute, à acheter la majeure partie de nos remontes.

Mon objet en cet instant est de vous présenter les avantages que vons offre déjà cet établiffement du aux foins de mon prédéceffeur; il a fourni-les moyens d'acheter & de rassembler à la fois une très-grande quantité de chevaux; déjà près de 4 mille sont entrés en France, malgré les obstacles de tout genre, de la concurrence d'achâts faits en même temis par les autres puissances, & de la difficulté de les faire arriver.

La réception de ces chevaux s'accèlere f us l'inspection d'un officier-général, de plusieurs officiers expérimentes, & d'un artiste vétérinaire depuis long-tems célebre. 2 mille quatre cents chevaux font déjà reçus ;

depuis long-tems célebre. 2 mille quatre cents chevaux font dejà reçus; près de 7 cents font diftribués aux régimens des différentes armes, & 9 cents font prèts à l'être, l'incomplet en hommes dans la cavalerie ayant nécessité quelques retards dans cette distribution.

Comme je partois de Metz pour me rendre à Longwy, j'ai reçu un couvier de M. Delessart, qui m'a apporté le dernier office de l'empereur; cette nouvelle pouvant changer les plans de campagnes politiques & militaires, je me suis hâte d'aller à Strasbourg pour revenir plutôt à Paris; j'ai chargé M. de la Fayette de visiter les places de départemens où il commande; & dans cette circonstance, comme dans toutes celles où il s'agira de guerre & de liberté, j'engagenti toujours ma rejponsabilité sur la parole de M. de la Fayette.

J'ai reconun à Strasbourg que la place la plus importante du royaume étoit em même tems la plus redoutable par sa garnison & par la garde nationale, que le ministre de la guerre lui-même pouvoit consondre avec les troupes de ligne. L'infatigable activité de M. de Luckner, sa surveillance continuelle sur toutes les parties de l'art militaire, le patriorisme & les talens de M. Dietrick, maire de cette ville, donnent toutes les raisons de sécurité sur cette place.

Je suis arrivé à Bésort. J'ai appris qu'on y retenoit encore près de 1500 mille lurres, que de décease de l'asservent constituante & un de

Je suis arrivé à Bésort. J'ai appris qu'on y retenoit encore près de 300 mille livres, que des décrets de l'assemblée constituante & un de cette assemblée ordennoient de readre à l'état de Soleure; j'ai demandé qu'on donnât force à la loi, & l'assemblée me pardonnera d'avoir oublié en cette occasion l'ancienne grayité ministérielle pour me souvent que j'avois été earde national desuis 1880. & nour en faire le service avec en cette occation l'ancienne gravité ministérielle pour me louvent que j'avois été garde national depuis 1789, & pour en faire le service avec intes compagnons de voyage & les troupes de ligae. Comme ministre de la guerre, j'ai di jouir aussi du pouvoir de faire rendre justice à l'un des cantons suisses, car je ne dois pas méconnoître le prix de l'alliance d'une nation dont les troupes sont à la fois si courageuses & si sideles.

Les gardes nationales ont un sentiment si vis d'amour pour la liberte, une si grande ardeur pour la désendre, qu'il saur se commander, pour

Les gardes nationales ont un fentiment it vis d'amour pour la flette, une si grande ardeur pour la désendre, qu'il faut se commander, pour ainsi dire, d'écouter les plaintes qui ont été faites contre les désordres que quelques bataillons volontaires sont accusés. d'avoir commis sur leur garnison. Il faut convenir aussi que la précipitation des mesures qui les ont portés sur les frontieres, n'avoit pas permis de prendre toutes les précautions majeures pour soulager les habitans qui étoient tenus de les recevoir. Les citoyens fatigués ont pu quelquesois les juger avec sévérité.

Autréfois nos jeunes officiers paffoient pour aimer à fe battre, à inquietter leurs hôtes & à caffer des vîtres. Nos gardes nationales, jeunes militaires, ont à cet éga dun peu trop adopté les manieres anciennes.

Leur habillement étant confié par les décrets de l'affemblée nationale aux foins des directoires de département, je me fuis emprefié de faire paffer à ces directoires les fonds qui leur étaient nicelfaires. & t'ai lieu passer à ces directoires de departement, je me suis emprese de laste passer à ces directoires les fonds qui leur étoient nicessaires, & j'ai lieu d'espèrer que la totalité des bataillons sera incessamment habillée. Quant à leur équipement, la rareté du busse avoit ralenti cette fabrication; mais les profuses que l'élactifes u ou fondité e les cardes parionales

à leur équipement, la rareté du buffle avoit ralenti cette fabrication; mais les mesures que j'ai prises y ont suppléé : les gardes nationales n'éprouveront plus de retard sur cette partie.

Toutes les dispositions ont été faites pour leur armement; les répartitions ordonnées à ceux qui en ont besoin sont dans la plus grande activité. Non-seulement j'ai donné ordre à cet effet aux directeurs de l'artillerie d'employer tous les moyens qui sont à leur disposition pour accélérer ces réparations, mais encore j'ai autorisé les commandans de bataillons à faire réparer les armes qui auroient pu éprouver quelques dégradations dans leur transport.

Il est un article qui peut-être mérite de nouveau l'attention de l'af-

gradations dans leur transport.

Il est un article qui peut-être mérite de nouveau l'attention de l'affemblée. Ne trouvera-t-telle pas, en y apportant un plus sévere examen, que c'est à ceux qui ont long-tems appris & pratiqué l'art difficile de la guerre, à conduire, à commander les autres. Ce n'est ni la convenance des individus, ni celle de quelque troupe, qui doit décerner le commandement. Le courage vraiment patriote est celui qui appelle l'expérience, & qui demande ou elle lui serve de guide. & qui demande qu'elle lui ferve de guide.

(La suite incessamment).

(Présidence de M. Daverhoult.)

Seance du samedi 14 janvier.

Une lettre des administrateurs de Lot & Garonne annonce une inondation dan- ce département. La fonte des neiges qui couvrent les Pyreness a groffi to 11-à-coup les rivieres qui vont se jetter dans la Garonne. Les terres qui avoisinent ce Asuve ontété ensevelles pendant sept jours sous les eaux, des

maisons se qu'avec per montées si Le dire livres pour fecours , Le dire

une avanc fait fentir M. L30 cret rend mois de fa fitions . & queur de M. Do tionnés pa d'accusation fujet à la

Le mir details de rations fi temest d capitale; qui s étoi p'ace de cause de rec: voir excluant exclure e voyé au Tout !

qui avoit tendant à arrondiffe faire fera tion de d été ren que M.] vestion no cer à fa liberte

Après ordonne des comm entend l'emperer Dans dé eloppe

fait les q tique pa ou à crai Devons-s mêmes ? dans le j precises, Voici o

tions, no à la dign avec l'en formée q France . trefors ; que fon

emperer dattache maisons se sont écroulées, les bestiaux ent péri, & ce n'est qu'avec peine qu'on a pu sauver quelques samilles qui étoient montées sur le toit des maisons : tout le reste a disparu.

Le directoire de département réclame un secoure de 30 mille livres pour réparer tant de désastres. (Renvoyé au comité des

lecours, qui fera son rapport ce foir). Le directoire du département du Bas-Rhin réclame aussi une avance pour prévenir les horreurs de la difette qui s'est

fait fentir fur fon territoire.

M. Lacroix a rappellé l'attention de l'affemblée sur le décret rendu en faveur du brave Sbirre. D'après une loi du mois de septembre dernier, l'assemblée en a changéles dispofirons. & elle a accordé une fomme de 8 mille livres au vainqueur de Ligonier.

M. Doryst a lu à la tribune le tableau des décrets sanc-tionnés par le roi. — Le roi a ordonné l'exécut on du décret daccusation rendu contre les princes françois émigrés, & non

fujet à la sanction.

fourni

cantité es obs-

mis par

fficier-

erinaire reçus; nes, & avalerie

eçu un l'empe-

litiques

plutôt léparte-

ma ref-

oyaume a garde

dre avec fa fur-

patrio-

près de

un de demandé r oublié en r que

ice avec

nistre de

e à l'un 'alliance

fideles.

liberté ;

r , pour lesordres

fur leur s qui les outes les is de les

févérité.

e, à in-

, jeunes

nationale de faire

j'ai lieu e. Quant rication;

ationales réparti-

nde acti-le l'artil-our accé-s de ba-lques dé-

de l'af-

examen,

nvenance

Le ministre de la justice a consulté l'assemblée sur plusieurs details de son administration; il a présents que ques confid :rations sur la formation de la liste des jurés dans le département de Paris, & sur l'organisation des tribunaux de la capitale; il a soumis au jugement de l'assemblée une d'ficulté qui sétoit élevée sur la nomination de l'abbé Bertolio à la p'ace de commissaire du roi près le tribunal de cassation; à cause de sa qualité d'eccléssastique, le tr bunal n'a pas voulu recevoir M. Bertolio. Le ministre a observe que la loi, en excluant les ecclefiasiques de la fonction de juges, n'avoit pu exclure que les ecclénastiques fonctionnaires publics. (Renvoyé au comité de législation).

Tout le monde se rappelle l'affaire du caporal le Breton, qui avoit donné une fauste configne au château des Tuileries, tendant à attenter à la liberte du roi. Le tribunal du premier arrondissement s'est déclare incompétent. Comment cette affaire sera-t-elle portée à un autre tribunal? Telle est la question de droit que le ministre a présentée à l'assemb ée, & qui été renvoyée au conité de législation. Nous devois ajonter que M. Duport n'a parlé de cette affaire que comme d'une question de droit : le roi l'avoit expressément chargé d'anno cer à l'assemblée qu'il étoit impossible qu'on attentat à

Après une longue discussion sur l'exécution de la loi qui ordonne que les ministres présenteront à l'assemblée le tableau des commis & de l'organisation de leurs bureaux, l'assemblée a entendu le rapport du comité diplomatique sur l'office de

Dans sen rapport, qui éroit susceptible de p'us grands de eloppemens politiques, M. Gensonne rapporteur, s'est fait les questions suivantes : Quelle est notre situation politique par rapport à l'empereur? Qu'avons-nous à espérer ou à craindre de l'office communique à la cour de France? Devons-gous accélérer notre marche en attaquant nous-mêmes? Devons-nous nous borner à exiger de l'empereur, dans le plus bref délai, des explications tellement claires & precises, que nous soyons forces à la guerre, ou que nous

Voici comment le rapporteur a réfolu ces différentes questions, nous ne craignons pas de dire qu'il ne s'est pas éleve à la digniré de son sujet : — Telle est notre situation politique avec l'empereur, qu'il semble que cette alliance n'ait été sormée que pour les intérêts de la maison d'Autriche. La Prance n'a cessé de prodiguer pour elle ses so dats & ses trésors; elle a renoué pour cette alliance à toutes celles que son intérêt lui auroit pu faire contracter. Quel garant l'empereur donne-t-il de sa fidélité après tant de marques d'attachement? Il acco de une protection ouverte aux émigres

françois qui veulent porter le fer & le feu dans leur patrie. Il entre dans la coolition des puissances formée contre la liberté françoise. Vainement, dira-t-on qu'il a donné des ordres dans ses états pour disperser les émigrés, ces ordres ne sont qu'ostensibles, on a continué de protèger l'unisonne &

la cocarde qui étoient un signe de rebellion.

L'électeur de Treves tolere les préparatifs d'une invasion en France; le roi prie l'empereur d'interposer ses bons offices pour faire dissiper les rassemblemens; il a repondu par un filence absolu, & il est intervenu contre la France dans la cause de l'électeur de Treves; il a donné ordre au général Bender de faire avancer ses trospes; il est vrai qu'en même tems il écrivoit à l'élect ur de Treves qu'il ne pouvoit pas compter sur s'es secours, mais cette conduite étoir d'autant plus injurieuse pour la nation françoise; il tendoit donc à réduire notre gouvernement sous une subordination ab olue.

L'empereur n'a-t-il pas formé des alliances à notre insçu? N'a-t-il pas fait un t aité avec le roi de Prusse, dans lequel ils conviennent de se prêter aux vues de la coalitio: puissances, dont l'intention est d'intervenir dans les affaires de France ? La déclaration de Pilnitz, la lettre circulaire aux princes & états de l'Europe, la réponse qu'il a faite à la notification de l'acceptation du roi, le dernier office qu'il a fait parvenir à la cour de France, la protection accorde aux Fra cois rebelles, les outrages faits aux couleurs nationales, le cordon de troupes autrichiennes sur les frontieres, tout n'anionce-t-il pas qu'il est intervenu dans la réunion des puissances contre la liberté française? Tout ne p ouve-t-il pas qu'il a renoncé à notre alliance? Quelle est donc cette politique tortueule & difficile qui tend à diriger ses ressorts en sens contraires? L'empereur n'a-t-il pas vu l'impossibilité de réconquerir la France au despotisme? Comment n'auro t-il pas piévu que cette grande seconse ne pourroit se laire en France, saes que l'Empire sût réduit à l'épuisement, & fans qu'il se livrat lui-même à l'ambition de ses ennemis? Toutes ces mesures cachées n'ont donc d'autre but que d'effrayer, & d'amener les François, par une longue suite de calamités, à l'adoption d'un congrès qui modifiera, à son gré, la constitution fra coise.

Tous les efforts qu'on oppose à la liberté ne peuvent qu'ang-menter l'amour des François pour elle : la guerre seule peut venger l'honneur françois, rappeller l'énergie, retablir le érédit public & chasser la discorde. Le grand Fredéric ne vint à bout de dissiper la ligue des pussances confédérées contre lui, qu'en les attaquant lui-même; c'est ainsi qu'il assura la couronne sur sa tête. La réponse faite à l'empereur par le roi, a paru digne de la nation françoise. Nous devons aujourd'hui concourir avec lui pour les mesures à prendre; nous devons le prevenir contre les sug estions persides de ses ennemis & des nôtres; nous devons lui dire qu'il seroit la premiere victime de leur succès, si leur succès étoit posfible; nous devons lui dire qu'un con rès de princes ne ten-droit qu'à avilir la nation françoife, & à le rendre le vice-roi d'une province des états autrichiens; nous devons lui dire que la guerre est utile, & que le sa'ut du peuple en impose la loi, que la nation attend de son roi une couduite ferme, franche & loyale, & que la reconnoissance & l'amour de

tous les François seront toujours à ce priv. M. Gensonné a proposé, dans son projet de décret, d'inviter le roi, par un message, à demander à l'empereur des explications claires & précises, & motahiment, s'il s'engage à ne rien entreprendre contre la France, contre notre continution & contre notre indépendance; si, dans le cas où la nation seroit attaquée par une autre pussance, il lui perteroit des secours. Il a proposé de prier le roi d'exiger la réponse de l'empereur à l'époque du 10 février, & de faire tous les

préparatifs de la guerre.

comman-périence, ent).

annonce iges qui res qui nent ce ux, des

A la suite de ce rapport dont l'assemblée a ordonné l'impression & l'ajournement à lundi, M. Gadet est monté à la tribune. S'il est vrai , a-t-il dit , qu'un congrès se forme pour modifier la constitution françoise, apprenons à l'Europe que la nation françoise veut sa liberté toute entière : oui, nous mourro s plutôt tous ici..... A ces mots, le feu de l'enthousiasme & du patriotisme, comme la flamme électrique, a parcouru rapidement l'affemblée & les tribunes : toute l'afsemblée s'est levée d bout comme un seul homme; & élevant les maiss au ciel, tous les députés ont juré de maintenir la constitution, toute la constitution, & rien que la constitution. Le ministre de la justice & celui des affaires étrangeres se sont réunis à cette soone attendrissante, & ils ont mêlé leur serment à celui des représentans du peuple. Cette scene a rapelle celle du jeu de paum.

M. Gadet a continué son op nion, & il a proposé à l'assem-blée de déclarer infâmes, traîtresà la patrie, & coupables du crime de lese-action tout François qui prendroit part directement ou ind rectement à un congrès qui voudroit modifier notre conftitution, soit à une médiation avec les rebelles, soit à une composition avec les princes possessionnés en Alface, autre que celle décrétée par l'assembéée constituante. Il a proposé encore de faire porter, par une députation, cette déclaration au roi, & de le prier de l'envoyer à toutes les puissances de l'Europe, en leur annonçant que tout prince qui oseroit y porter atteinte seroit l'ennemi de la nation françoise.

Il est dissicile d'exprimer les applaudissemens qui ont cou-tonne la proposition de M. Gade. On a demande qu'elle sut mise aux voix; & par un mouvement subit, toute l'aliemblée s'est levée une seconde fois pour l'adopter.

M. Hérault a fait lecture d'une adresse sur le même objet. La

rédaction en a été renvoyée au comité diplomatique.

Le ministre de la justice a observe que M. Gadet avoit proposé la peine d'infamie, & que par consequent, le dé-cret étoit sujet à la sanction. L'assemblée a profisé de cet avis en décrétant l'orgence pour ce qui pourroit rendre le d cret susceptible dêtre sanctionné. Le ministre de l'intérieur a notifis à l'assemblée un avis officiel remis à l'électeur de Treves d: la part de l'empereur. Des ordres viennent d'être donnés au général Bender pour marcher contre la France au se-cours de l'électeur de Treves, en cas qu'il fût attaqué, après avoir fait exécuter dans ses états le réglemeur de a majesté impériale, & après avoir satisfait à toutes les loix du bon voifinage.

M. Lessart a fini par protester de son attachement à la patrie; &, avec un toh de franchise qui a été très-applaudi, il a ripété ce qui a été dit par un de ses collegues, le minifire de la guerre : nous voulons la constitution, ou la mort. Il a ajouté que le roi avoit donné de ordres pour que les officiers de l'armée du centre fissent leurs équipages. Cette annonce a de nouveau excité de grands applaudissemens, qui ont accompagné les minifères lorsqu'ils sont soitis de la salle.

On a nommé les vingt-quatre membres qui doivent porter le m stage au roi, & ils ont été chargés de rendre compte

de leur mission dans la séance de ce soir.

Le roi a répondu à la députation : « vous connoissez mon » attachement à la constitution : assurez l'assemblée nationale » que je ne négligerai jamais rien de ce qui pourra conceurir |

» à son affermissement ». Le ministre de la justice, accon pagné des cinq autres ministres, est venu annoncer à l'a femblée, dans la séance du foir, que le roi avoit accom sa sanction au décret rendu le matin. Ainsi le 14 juni sera une époque memorable dans les annales de la liber francoife.

** Adjudication, suf quinzaine, le jeudi 19 janvier 1792, quar heures de relevée, au bursau des biens à vendre, rue Saint-Magloir, de trois fermes situées près de Vitry-le-François, sur la grande route de Bar-le-Duc, à 45 lieues de Paris, produisfant 2045 liv. Le propriétale fera lui-neme & à l'amiable cette adjudication, pour ensuite en passe contrat dans les formes ordinaires pardevant notaires.

Toutes personnes folyables seront reçues à enchérir par elles-mêms que par tous officiers publics.

ou par tous officiers publics.

Paie ent des fix derniers mois 1791. Lettre A. Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam 34.	Cadix 241. 5 (A 7 6 6)
mambourg 305.	Genes.
Болаге 18.	Livourge res
Madrid 24 1. 5 s. à7 s. 6 d.	Lyon , pay . des Rois I 100
Coupe pro English	

Du 14 janvier 1792.

Actions des Indes de 2500 liv 2280.5.195
reffign de 1000 hv 1407 i
Idem, de 100 liv
Emprunt doctobre de 500 liv
Linp. de 125 mi 110 as, doc. 1784 6. 5 \$. \d. \d. \d. \d. \d. \d. \d.
5. 5 \(\frac{1}{2}\). \(\frac{1}{8}\). \(\frac{1}\). \(\frac{1}{8}\). \(\frac{1}{8}\). \(\frac{1}{8}\). \(\fr
Sorting

A 1. nouv. des Indes.. 1440. 39. 42. 48. 50. 52. 60. 50. 48. 46.

Caiffe d'Iscompte..... 4040. 30. 25. 20. 25. 30. 35. 40 41. 45. 42. 40. 35.38 Dami-Caile... 2025. 10. 15. 18. 20. 23. 20. 15. 17. 18.

Affur. contre les Inc.... 620. 19. 17. 16. 15. 14. 113. 12. 11. 10. 20. 23. 23. 24. 25. 28. 29. 30. 27. 25. 20. 21. 19. 18 1. 18. 19. 20. 19.

Idem, à vie.... 680. 83. 85. 90. 98. 90. 88. 86. 84. 88. CONTRATS.

Affignats de 50 à 100 liv..... 29 3 ... pour argui gnate de 500 liv. & au-dessu.

Louis d'or, 11 liv.

SPECTACLES

Théâtre de la Nation. Aujourd'hui la Coquette corrigée, fuiv. de Minuit.

Théâtre Italien Aufourd. l'Amant Statue, fuiv. de l'Incertitude Maternelle . & Azimia.

Theatre Francois & Opera Buffa , rue Faydeau. Aujourd. la 30°. rep. de Lodoiska.

Théâtre François, rue de Richelieu. Auj. la Gouvernante; suiv. de la jeune Hôtesse.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honsré, nº. 317, vis-d-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être sdresses les Souscriptions, lettres et Avis relatifs à cette Feuille. Le prix est de 30 liv. par an, 18 liv. pour six mois. L'abon-anement doit commescer la pressier d'un mois.

DE BIMPRIMERIE DE LA CAZETTE UNIVERSEBBE

M. le de quitt pour y d'un rap fera not L'idée qui pré fort eml ner aux vailleaux compte moias q affez fin fance, r fubfide, vaiffeaux

Suede ei traité. II. Les pays, te la Suede fie far 1 clure ave III. I amicalen quelques

de conce

fuites. A

fe conce

tiers , &

les artic

Le tra

Art, I

IV. Si tractante ploiera a & procu fures for puiffance cifié ci-ap 3, ou au la mauva

V. La hommes feaux de Mais la B la Suede dragons,

feaux, n

de 30. L